



Mâcon, le 30 avril 2020

## INFORMATION PRESSE

---

### **Une nouvelle sécheresse se profile en Saône-et-Loire – Mise en œuvre de premières mesures de restriction des usages de l'eau**

Afin de faire le point sur la situation de la ressource en eau dans le département, le préfet de Saône-et-Loire a réuni ce jeudi 30 avril le premier comité sécheresse de la saison.

Après deux sécheresses exceptionnelles au cours des étés 2018 et 2019, la situation est déjà très préoccupante ce printemps en Saône-et-Loire.

Si la période hivernale a permis un rechargement relativement satisfaisant des nappes, le déficit pluviométrique qui sévit depuis début 2020 a conduit à une baisse significative des débits des cours d'eau. Certains secteurs du département ont connu 45 jours de pluie consécutifs sans précipitation. La recharge hivernale des nappes ne sera pas suffisante pour couvrir la période estivale. La situation hydrologique de cette fin avril est similaire à un mois de juillet.

Les précipitations de cette semaine ne suffisent pas à rétablir une situation satisfaisante pérenne.

C'est pourquoi le préfet a décidé de prendre un premier arrêté sécheresse qui place :

- en **alerte** les secteurs « Arconce et Sornin » et « Grosne », avec de premières mesures de restriction visant à limiter la consommation d'eau ;
- en **vigilance** tout le reste du département.

Un renforcement voire une généralisation des mesures de restriction au cours des prochaines semaines sont possibles, suivant l'évolution de la situation hydrologique du département.

Le préfet rappelle que l'économie d'eau doit être un souci quotidien pour l'ensemble des usagers du département. Si l'eau potable coule toujours au robinet, faute d'une ressource suffisante sur place ou à proximité, elle est désormais parfois prélevée à plusieurs dizaines de kilomètres grâce à l'interconnexion des réseaux d'alimentation en eau potable de différentes collectivités gestionnaires.

Chacun doit mettre en œuvre tout au long de l'année des mesures d'économie, par exemple limiter les arrosages des pelouses, le lavage des véhicules, privilégier les douches aux bains, remplir sa piscine avant l'été ou renoncer à la remplir, réparer les fuites d'eau même minimes...

Le présent arrêté est consultable sur le site Internet des services de l'État de Saône-et-Loire <http://www.saone-et-loire.gouv.fr/>

L'ensemble des arrêtés de restriction d'eau au niveau national est mis à disposition sur le site internet PROPLUVIA <http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr>



# Gestion de la sécheresse

## Mesures de restrictions des usages de l'eau

